



Groupe Ain –Rhône -Isère

Compte rendu de la rencontre du 9 mars 2024

à l'Observatoire des Armements

187 Montée de Choulans 69005 Lyon

Présents : Michel Nebout, Marcel et Camille Chochois, Michel Barbut, Jeannette Nougier, Jeany Contion, Joseph De Souza.

N'ont pu être présents, ont envoyé des messages d'amitié :

Jean Desfonds, Marie-Chantal Cros, Colette Isemein, Gérard Briotet, Geneviève Haond, Marc Rochet, Paul Beaud, Gérard Peloux

Notre groupe régional a le plaisir de compter deux nouveaux membres : une habitante de l'Ain et un habitant du Rhône.

1. Accueil de Joseph de Souza

Nous accueillons pour la première fois dans notre groupe Joseph de Souza. Nous faisons un tour de table pour nous présenter et faire connaissance. Joseph a passé 10 ans dans la congrégation des Frères de Saint-Jean, qu'il a quittée en 2017. Il nous fait part de ses questions concernant sa carrière . Nous échangeons sur sa situation .

2. La situation de Jeany Contion

L'audience du Pôle social du Tribunal de Lyon a été programmée pour le 16 février 2024, mais n'a pas eu lieu : les Sœurs de Saint-Jean n'ayant pas envoyé leurs conclusions à temps (Jeany les a reçues le jour même, à son retour du tribunal), l'audience a été reportée au 12 avril 2024. Camille Chochois a reçu mandat pour assister Jeany, elle l'a accompagnée à l'audience et s'occupe de préparer les conclusions avec Joseph Auvinet et de faire les envois .

Nous échangeons sur divers points :

- Après que les Sœurs de Saint-Jean ont régularisé les trimestres de noviciat pour Jeany, et semblaient favorables à la régularisation complète des arriérés, la question des trimestres à l'étranger (1998-2004) est restée en suspens. Finalement, elles n'ont pas fourni de preuve qu'elles voulaient régler les trimestres à l'étranger.
- Les conclusions qu'elles ont envoyées (en retard) ont été rédigées par un cabinet d'avocats de Chalon-sur-Saône. Ces conclusions s'appuient sur nos conclusions de juin 2023 et non sur celles de janvier 2024, envoyées en vue de l'audience : visiblement, elles ne les avaient pas

communiquées à l'avocat. L'avocat chalonnais s'est fait représenter à l'audience par un confrère qui manifestement ne connaissait pas le dossier.

3. La sécurisation de notre site

Lors d'un récent message (9 février, à propos du CR de la région Bretagne), il nous était indiqué :

ATTENTION, pour lire le CR suivre la méthode ci-dessous

- Cliquer sur le bouton "**Connexion adhérent**" (en haut à droite).
- **Identifiant** : votre adresse mail complète.
- **Le mot de passe** : votre adresse mail complète
- Cliquer sur le bouton "**se connecter**".

L'une de nous fait observer que ce procédé de connexion n'est pas suffisamment sécurisé. N'importe qui possédant l'adresse mail d'un adhérent peut facilement se connecter avec elle.

Il est suggéré de demander que soit réinitialisé tout l'ensemble des connexions adhérents, avec identifiants et mots-de-passe suffisamment forts et personnalisés.

4. Informations concernant le recours au Conseil d'État

Camille Chochois rappelle les faits :

- En 2011, le Conseil d'État avait invalidé l'art. 1.23 du règlement intérieur de la Cavimac mais n'avait pas établi les mesures exécutoires.
- Or, l'art. 1.23, s'il a été retiré, apparaît cependant toujours dans les formulaires de la Cavimac qui continue, de fait, à s'appuyer dessus.
- L'APRC a saisi le Conseil d'État pour faire appliquer la décision de 2011. Le jugement a établi que la requête n'est pas entendable, pas plus que les arguments de la Cavimac, de sorte qu'il ne rend pas obligatoire l'exécution.
- Ceci a pour conséquence qu'il faudra continuer d'aller en justice et de faire exécuter au cas par cas l'invalidation de l'art. 1.23.

5. Préparation de l'AG

- Le dernier bulletin *Agir Retraites, Spécial AG 2024* (n° 94, février 2024) est intitulé : « L'APRC, de nouvelles perspectives ». En effet, il devient urgent et important de renouveler les forces : l'APRC, pour qui ? pour quoi ? Ceci pose la question de l'engagement pour prendre le relais aux différents niveaux de notre association, en particulier au niveau du juridique.
- Il est suggéré, à l'appui de ce qui s'est passé avec les Sœurs de Saint-Jean, de **travailler à établir un pôle « négociations »**.
- Programme de l'AG : se reporter à *l'Agir retraites*, p. 4.
- De notre région, ont prévu de se rendre à l'AG Blandine Paponaud, Michel Nebout, Jeany Contion et Marcel et Camille Chochois

Notre réunion s'est terminée par un repas convivial, au bistrot « La terrasse » dans le quartier Saint-Just.

Prochaine réunion de notre groupe local :

18 mai 2023 de 9h30 à 12h

A l'observatoire des armements

187 Montée de Choulans 69005 Lyon

Secrétaire Jeany Contion, relecture Camille et Marcel Chochois et Michel Nebout.